



Scolia
revue de linguistique

36 | 2022
La question grammaticale

Anne ABEILLÉ, Danièle GODARD (dir.), *Grande Grammaire du Français*

Danielle Coltier et Caroline Masseron



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/scolia/1979>
DOI : 10.4000/scolia.1979
ISSN : 2677-4224

Éditeur

Presses universitaires de Strasbourg

Édition imprimée

Pagination : 193-206
ISBN : 979-10-344-0114-7
ISSN : 1253-9708

Référence électronique

Danielle Coltier et Caroline Masseron, « Anne ABEILLÉ, Danièle GODARD (dir.), *Grande Grammaire du Français* », *Scolia* [En ligne], 36 | 2022, mis en ligne le 08 juillet 2022, consulté le 31 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/scolia/1979> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/scolia.1979>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Anne ABEILLÉ, Danièle GODARD (dir.), *Grande Grammaire du Français*, Arles, Actes Sud, Paris, Imprimerie nationale éditions, 2021, 2 volumes, 2 628 pages.

L'accueil de la presse nationale n'a pas manqué d'orchestrer l'entreprise (*monument, véritable odyssée, somme de travail inédite...*), reprenant les arguments de la quantité dictés par le *Livret*: 59 chercheurs, 32 universités et laboratoires, 2 628 pages, 30 000 exemples écrits et oraux. C'est ainsi qu'un compte rendu de M. Mourier publié par *En attendant Nadeau*, reprend l'argument de la lacune comblée: «[...] notre cher et (relativement) grand pays manquait jusqu'à ce jour d'une grammaire exhaustive (écrit, oral avec toutes ses implications en matière sonore et musicale notamment) de la langue contemporaine pratiquée en France mais aussi un peu partout dans le monde». Et de référer, dès les premières lignes de la recension, au *Bon usage*: «Notre pays manquait d'une grammaire exhaustive de la langue contemporaine». L'affirmation appelle trois questions: En avait-il besoin? Si oui, l'a-t-il trouvée? La *GGF* dresse-t-elle l'état attendu des usages contemporains?

Disons d'emblée – au risque de rompre avec le concert de louanges qui a salué la sortie de l'ouvrage en octobre 2021 – que nous répondons non au moins aux deux dernières questions. Nous ont surtout frappées le poids de la tradition grammaticale et le contournement de certains principes, termes ou objets qui auraient pourtant permis une approche novatrice de la description de la langue française, destinée à restaurer critiquement – et revigorer – son enseignement. Le public des étudiants et des enseignants, usagers au premier chef de la *GGF*, mérite en effet mieux que la terminologie officielle de 2020 (*Grammaire du français. Terminologie grammaticale*) citée page XLVI ou la reprise en bonne place (Introduction, XLIX) des rectifications orthographiques dont un tableau (L¹) enregistre les modifications.

Notre investigation de l'ouvrage n'a évidemment pas pu être exhaustive²! Nous avons, pour faire ce compte rendu, oscillé entre une

1 Les chiffres, arabes ou romains, mis entre parenthèses renvoient aux pages de la *GGF*.

2 Saluons au passage la rapidité de réaction des médias nationaux (presse quotidienne, sites numériques, France-Culture) dont les comptes rendus laudatifs n'ont pas tardé.

prise de connaissance panoramique (table des matières, introduction, glossaire, index, liste des auteurs, bibliographie générale), une lecture attentive de tel passage (commentaires d'exemples, tableaux et arbres qui ponctuent les chapitres) et la lecture exhaustive de tel chapitre ou telle sous-partie (dont *La préposition et le syntagme prépositionnel*, *Les adverbes*, *Les phrases interrogatives*, et *La notion de phrase à l'oral*). Les auteurs déclarent privilégier l'usage et non la norme, d'où le recours aux jugements naïfs des locuteurs et à de nombreux corpus, en même temps qu'ils se prévalent de ne défendre aucune théorie particulière et d'adopter un point de vue strictement descriptif sur le français. On peut cependant douter que la gageure ait été tenue. Pour notre part, nous discuterons les choix rédactionnels, certaines options théoriques et méthodologiques majeures, pour souligner combien finalement l'organisation de l'ouvrage autour de « la phrase » et des « catégories » condamne la GGF à une description beaucoup plus traditionnelle et normative que ce qui était promis.

À quels lecteurs est destinée la GGF ? Une première réponse apportée par les choix rédactionnels

Sur cette question – centrale – du lectorat visé, la GGF demeure évasive si l'on excepte des considérations de mise en forme du texte (nous soulignons en italique, les capitales sont des auteurs) : « *Il n'est pas rare que le TEXTE PRINCIPAL, destiné au plus grand nombre, alterne avec des contenus plus spécialisés* utiles pour approfondir une question et composés dans des PARAGRAPHERS EN RETRAIT. » (*Guide du lecteur*, IX). D'où l'on conclut qu'un double lectorat est visé : non spécialistes et spécialistes, dichotomie qui recouvre grosso modo le public des étudiants et celui des enseignants ; il faut cependant y ajouter, selon *Le livret de découverte*, la catégorie des « amateurs », « amoureux de la langue » que leur curiosité pousse à consulter sans relâche grammaires et dictionnaires. La cote est mal taillée et oblige à une rédaction hybride où les encarts de vulgarisation (les *encadrés*) côtoient un discours descriptif saturé d'arbres et de termes savants sinon nouveaux (le chapitre III porte sur « la construction verbale fusionnée » incluant le verbe avec auxiliaire en lieu et place de la forme composée, 267 et sq.).

Quiconque a déjà enseigné la grammaire à l'école élémentaire, au collège, ou dans le cadre des préparations aux divers concours de recrutement des enseignants, connaît l'équilibre fragile que l'enseignant s'efforce de tenir entre la curiosité des apprenants devant certaines « bizarreries » de la langue (la coexistence de *s'approcher* et *se rapprocher*), leur difficulté à s'approprier – et utiliser – un métalangage fonctionnel, et une approche, hélas, souvent normative des faits de langue les plus banals. Mais l'expérience de l'enseignement apporte aussi son lot de surprises heureuses, par exemple le goût des étudiants à comprendre la description plus fine ou plus problématique de certains faits syntaxiques ou morphologiques. Or ici, qu'il s'agisse du choix des exemples construits (les plus nombreux), des multiples renvois qui privent la moindre notion de son développement explicatif, ou des encadrés simplistes, pour certains à peine plus élaborés que ce que l'on trouve déjà dans des grammaires scolaires, on est loin du compte et du plaisir à enseigner ou à comprendre la grammaire.

Revenons de façon plus précise sur les objectifs déclarés de la *GGF*. Dans l'Introduction (XII), les auteurs soulignent leur ambition de « décrire la diversité des usages contemporains », sans, disent-ils, « argumenter pour telle ou telle théorie linguistique » (XXIV). Et précisent : « [...] nous mentionnons tous les faits observés, à partir du moment où ils sont représentatifs et nous convoquons éventuellement une théorie qui les explique, mais nous ne limitons pas les faits à ceux qui sont expliqués par une théorie et nous ne mentionnons pas les théories contredites par des faits ». Une cinquantaine de linguistes ont ainsi contribué à l'ouvrage qui propose « un cadre de description unifié, cohérent et homogène ». Les objectifs sont ainsi définis : « [Les linguistes] cherchent à expliciter les règles présentes dans l'esprit des locuteurs de manière plus ou moins consciente et qui leur permettent de s'exprimer et de se comprendre. En ce sens, l'objectif est de dévoiler le système grammatical intériorisé par chacun d'entre nous ». La méthode consiste à « observer l'usage, c'est-à-dire les productions écrites et orales, pour déceler les tendances et les régularités sous-jacentes », sur la base du double recours à des exemples construits et à des énoncés attestés (Introduction, XXV). Les exemples « sont soumis au jugement naïf des locuteurs, ce qui constitue un protocole d'observation » (*ibid.*), lequel jugement fait l'objet d'une annotation selon six critères : [sans symbole] acceptable, *inacceptable, ?douteux,

inapproprié, ! non standard, ou % variable. Les facteurs de variation avancés sont principalement géographiques (Belgique, Québec, La Réunion, etc.). La conformité à la norme fait l'objet de commentaires illustrés: «[...] on ne marque pas ce qui est familier ou informel, comme l'absence de *ne* à l'oral, mais ce qui est considéré comme non standard, c'est-à-dire comme en usage mais stigmatisé. [...]. Quand il est possible d'identifier la région concernée par une variante, nous l'indiquons entre parenthèses, le Sud-Ouest (autour de Montpellier) pour la variante % *je lui le ferai lire* » (XXVI). Cette présentation appelle plusieurs remarques sur la « représentativité » et « la prédiction » des faits linguistiques et ce qu'en disait R. Martin (2002: 20-25; 59-64) s'interrogeant sur les matériaux utilisés (construits ou non) et les procédures descriptives à utiliser pour faire apparaître telle propriété.

- i) Les faits linguistiques observés et recueillis dans les exemples ne sont, bien sûr, pas indépendants d'une théorie de la langue implicite. Ils sont supposés être représentatifs d'une structure syntaxique donnée, dont ils illustrent une certaine propriété et la prévalence sur des appellations et analyses concurrentes. C'est ainsi que l'on découvre l'existence des « Syntagmes nominaux sans nom » (490-499), illustrée par cet exemple (I.d, 490): *les enfants sont en vacances : les grands sont partis*. Le phénomène ainsi illustré ne tient-il pas avant tout de l'anaphore et de la référence (2033)?
- ii) Quel sort est réservé par la GGF aux réalisations non standard du « français avancé » (*dis-moi le; j'aimerais de voyager plus; mais page 827, j'aimerais *à venir*) et à leur pouvoir de prédictibilité (Berrendonner, 1983: 27-28)? Dans le même ordre d'idée, quel poids accorder à la fréquence des tours (la tendance analytique, « dissimilatrice » (Béguelin 1998), de *comment on fait pour contacter Monsieur X*) ou à la disparition progressive de certains autres (*lequel* ou *nous* (Sujet), en français parlé)? Enfin, n'y aurait-il pas eu intérêt à mentionner la coexistence chez le locuteur d'une « grammaire première » et d'une « grammaire seconde », ce que suggérerait C. Blanche-Benveniste (1990: 51-73)? Une telle partition, mise en relation avec les situations de parole ou d'écrit et les genres de discours, aurait eu le mérite d'instaurer une mise en perspective tenant compte des *usages effectifs*.

iii) La cohérence et l'homogénéité revendiquées ne sont-elles pas un défi impossible à atteindre, compte tenu du nombre des collaborateurs, et surtout de la diversité de leurs champs de recherche? Le jeu des renvois ne règle pas tous les problèmes.

Concernant les choix rédactionnels, nous regrettons d'abord celui de passer sous silence les références à d'autres théories, ou de ne les mentionner qu'allusivement. Il s'ensuit une profusion de *certain*, *parfois*, *on peut trouver*, etc. Ainsi lit-on «*Certaines* grammaires appellent *transitifs* l'ensemble des verbes qui se construisent avec un complément (130), ou «Tems verbal, *parfois appelé* « tiroir verbal » (135). De même l'emprunt de la « grille syntaxique » de C. Blanche-Benveniste devient « la présentation en grilles des énoncés oraux » (117-118) sans mention d'auteur. Le lecteur se voit systématiquement privé de la source ou de la justification du métalangage retenu et de l'éventuelle discussion terminologique.

Ensuite, la pratique abusive des renvois à une notion, au détriment d'un discours suivi sur telle notion. Un exemple, celui d'*Adverbial* qui donne lieu à au moins cinq renvois et est assorti des propriétés suivantes (809, nous soulignons, la flèche signale un renvoi) :

- « – ressemblent à des adverbes de phrase →VIII-5.1.
- peuvent apparaître en début de phrase négative [...]
- mais pas entre *c'est* et *que* dans une construction clivée
- Comme les *adverbes de phrase*, ils ne peuvent pas apparaître parmi les compléments avec une prosodie intégrée ».

La pratique du renvoi est systématique quelle que soit la notion. Au total donc, l'absence de références théoriques dans les chapitres et, au besoin, des discussions qu'elles auraient pu susciter, ajoutée aux renvois incessants privent du plaisir de lire un discours grammatical suivi, rédigé et argumenté : tout l'inverse de ce que fait par exemple si bien la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et al., 2018⁷), ou, plus récemment, la *Grande Grammaire historique du français* (2020).

Une table des matières qui ne laisse aucun doute sur le parti pris conservateur de la GGF : le maintien du modèle phrastique

« La phrase comme objet de la grammaire », *une évidence commune* selon A. Berrendonner (2021), correspond bien au parti pris de la GGF

où perdue la centration sur la phrase et ses constituants, au détriment du discours.

L'organisation de la table des matières ne laisse aucun doute à ce sujet. Le premier chapitre, «La Phrase» (5-126), consacre ses deux dernières sections à (nos italiques) «L'insertion des phrases dans *le discours*» (97-108) et à «*La notion de phrase à l'oral*» (109-126). Or, dans ces domaines du discours et de l'oral, la récusation du modèle phrastique semblait acquise. Le voir revenir en force dans une grammaire qui affiche son intention de modernité et de cohérence descriptive et se dit non normative est pour le moins décevant.

Quant aux catégories de constituants, qui complètent l'option phrastique, nous y revenons plus bas au sujet des prépositions.

Une minoration évidente et rétrograde du français parlé

Au chapitre des options théoriques et méthodologiques, le modèle phrastique surdéterminant implique et un point de vue dichotomique du couple écrit-oral, et une sous-estimation des genres de discours. Il suffit pour se convaincre de la minoration du français parlé de constater la relégation de «la notion de phrase à l'oral», à la dernière place du chapitre sur la phrase et de lire ces pages consacrées à «l'oral» (1-8, 109-124). D'entrée (109), sans doute dans l'optique d'une défense et illustration du terme *oral*, on lit ces lignes sur le «français parlé»: «Certains emploient le terme *français parlé* dans un sens plutôt péjoratif, pour désigner des énoncés utilisant un vocabulaire réduit, des phrases courtes, des termes familiers, et, éventuellement, des expressions condamnées par la norme. Nous ne suivons pas cet usage». L'encadré a de quoi surprendre! S'il est un terme dont C. Blanche-Benveniste s'est faite l'avocate, c'est bien celui de *français parlé*, dans les titres ou le contenu de ses ouvrages (Blanche-Benveniste & Jeanjean, 1987; Blanche-Benveniste, 2010), combattant justement «les grands mythes fondateurs», dont l'opposition oral-écrit. On comprend entre les mots que ces quelques lignes sur le français parlé traduisent un certain embarras («nous ne suivons pas cet usage»), mais dans les pages qui suivent c'est bien «oral» qui est retenu dans son opposition classique avec l'écrit! Ailleurs, la *GGF* se montre tout aussi catégorique et normative, faute d'une investigation plus approfondie des genres de discours. C'est ainsi que le paragraphe sur «*On*, pronom de dialogue»

(1073) commence ainsi: «À l'oral, ou en écrit informel, *on* s'emploie comme un équivalent de *nous*». Par ailleurs, on regrette de légères incohérences internes. *Comment ça* dans l'encadré de la page 117 est appelé une « phrase sans verbe », pourtant on apprend deux pages plus loin que « les phrases sans verbe à l'oral » sont « des énoncés nominaux » (119). Un dernier aspect nous fait regretter des choix rétrogrades, lourdement préjudiciables au renouvellement de l'enseignement de la langue, celui de n'avoir pas tranché au sujet de la classification morphologique des verbes et de n'avoir pas cherché à proposer une classification qui sorte des trois groupes et adopte le critère de la variation des bases, en partant des formes sonores. Au lieu de cela, on lit une explication embarrassée sur le maintien de la traditionnelle division en trois groupes peu homogènes: « Bien que cette division en trois groupes soit commode, elle masque la diversité existant au sein de chaque groupe, et particulièrement dans le groupe III, qui n'est que la réunion des verbes n'appartenant ni au groupe I, ni au groupe II. » (137-138). La *GGF* admet que « le français possède un grand nombre de *classes de conjugaison* distinctes (entre 50 et 80 selon que l'on considère les formes orales ou [...] écrites » et en donne « un aperçu [...] sur la base des formes écrites de l'indicatif présent et de l'infinitif » (138-9).

De même, les « personnes » sont appelées les trois personnes du singulier et de pluriel et non, comme c'est devenu courant, P1, P2, ... P6, depuis l'ouvrage de J. Pinchon & B. Couté sur le système verbal du français, qui a ouvert la voie d'un enseignement renouvelé de la conjugaison, il y a plus de quarante ans (1981)! En cette matière encore, l'écrit et la tradition l'emportent.

Une conception formelle de la description linguistique: le cas de la phrase interrogative

S'il est une construction dont la description linguistique nécessite une conception interactionnelle et variationniste (Coveney 2011), c'est bien celle de l'interrogative. Pourtant, la *GGF*, après avoir justement dissocié la structure (*interrogative*) de l'interprétation (*interrogation*) et de l'acte de langage (*question*), établit trois sous-types (quatre en réalité) de phrases interrogatives qu'elle croise avec les deux domaines de l'interrogation totale ou partielle et le cas de l'interrogative alternative (1402). Ces sous-types sont respectivement

i) l'interrogative en *est-ce que*, ii) l'interrogative avec sujet suffixé, iii) l'interrogative avec sujet inversé, et iv) celle qui est «avec seulement un mot interrogatif». L'absence de toute considération de prosodie ou de genre de discours (Dekhissi & Coveney, 2018) et l'étanchéité de mise entre le fait syntaxique et le tour effectif conduit à l'éviction de tours qui formellement échappent à l'étiquette «interrogative», par exemple *tu restes ou tu pars*, ou bien relègue comme quasi secondaire l'interrogative partielle dont le morphème est *in situ*: *tu vas où*. Ce dernier cas est appelé «interrogative partielle avec mot interrogatif après le verbe» (1408). Les conséquences de cette option sont fâcheuses. La première est que l'ensemble du chapitre est sous-tendu par une opposition écrit-oral, ainsi qu'en témoigne la mention précoce de «la ponctuation des phrases interrogatives» (1403) et des positions pour le moins discutables: «Si elle peut être mal accueillie dans l'écrit formel, la forme *est-ce que* relève à l'oral du registre courant. C'est aujourd'hui une forme agglomérée que nous analysons comme un *subordonnant*. Elle peut apparaître également dans certaines phrases déclaratives au lieu du verbe à sujet suffixé (*Peut-être ai-je poussé trop loin*), contrairement à la norme» (1403). Une autre conséquence est de reléguer en fin de chapitre (point 3.5, 1432-1437) une sous-partie au titre significatif (nos italiques): «*La variation des phrases interrogatives*». Il s'ensuit un déséquilibre prévisible des exemples – construits dans la première partie et attestés dans cette dernière partie sur les variations – avec des résultats pour le moins discutables. Par exemple au titre des interrogatives alternatives, il est dit qu'on peut trouver la coordination qui combine les deux formes de l'interrogative *est-ce que P* ou *V-S* (l'exemple 28c, 1410): *Est-ce que vous souhaitez parler ou préférez-vous vous taire?* Et, dans la sous-partie sur les variations, où les exemples attestés, les plus nombreux, sont assortis de leur jugement d'acceptabilité et de leur provenance géographique, on lit avec étonnement que des énoncés tels que l'exemple 127a et c (1436) «semblent plus rares en Europe mais sont signalés à des fréquences relativement importantes dans des corpus oraux québécois, réunionnais et camerounais»: a. *je sais plus le nom/c'est quoi*; b. *Alors je t'explique c'est quoi*, à côté desquels figure la mention *La Réunion*. Placé entre la description formelle de l'interrogative et la sous-partie sur les variations figure un développement sur «l'usage des phrases interrogatives» («Les questions et les réponses», «Les

différents types de questions» et «L'emploi non questionnant des phrases interrogatives», 1422-1431), développement qui concède de brèves incursions dans les genres de discours (monologue, essai, question d'examen, devinette) et les actes illocutoires. En lieu et place d'une éventuelle discussion sur les maximes conversationnelles, on trouve cette définition étonnante de *réplique* (1425): «Les répliques peuvent être informatives ou collaboratives, mais elles ne répondent pas à la question posée. Certaines peuvent être prises pour un refus de répondre, voire pour une insulte, – *Fait-il beau à Paris? – Je ne suis pas la météo*» [...]. Dans ces conditions, on ne s'étonne pas de voir maintenue les appellations de «subordonnée interrogative» et de «relative sans antécédent», pour décrire l'homonymie formelle des deux: «Les subordonnées interrogatives par *qui, où, prép. + qui* ne doivent pas être confondues avec des relatives sans antécédent. Les relatives sans antécédent forment des syntagmes nominaux ou prépositionnels, alors que les interrogatives sont des complétives» (1415). On aurait aimé que s'instaure ici une discussion avec P. Le Goffic, dont la dichotomie entre subordonnées «percontatives» et «intégratives» avait une autre cohérence et posait corrélativement le rejet de l'appellation *subordonnée interrogative* («Il importe de dissocier strictement ce qui relève de la sous-phrase enchâssée, et l'acte de langage de la phrase dans son ensemble», (Le Goffic, 2000: 23)).

L'application trop étroite d'une description par les catégories de mots et leurs propriétés : l'exemple de la préposition

L'étroitesse de certaines catégories (la préposition, les pronoms indéfinis, les interjections ou les adverbes) a déjà fait l'objet de maints commentaires. Rappelons pour mémoire que M. Wilmet (2010⁵, § 332, 340) commence son chapitre sur l'adverbe par une sous-partie intitulée «Une classe introuvable» où il cite un florilège de linguistes qui émettent des réserves sur la catégorie *Adverbe*.

Voyons ce qu'il en est de la catégorie de la préposition. Elle ne semble guère mieux lotie en matière d'homogénéité que l'adverbe. Le chapitre (749-859) comporte 6 sections de taille à peu près comparable: 1) Qu'est-ce qu'une préposition et un syntagme prépositionnel? (749-762); 2) Les classes de prépositions (763-780); 3) La structure du syntagme prépositionnel (781-799); 4) Les fonctions du syntagme

prépositionnel (800-819); 5) Les prépositions *à* et *de* (820-840); 6) Les prépositions locatives (841-857). L'encadré qui ouvre le chapitre (749) ne cache pas que la catégorie, en tant que telle, est problématique: «Les prépositions sont des mots invariables qui présentent une grande hétérogénéité morphologique, syntaxique et sémantique». De fait, le traitement des prépositions adopte une progression qui suit les trois grands domaines cités. Mais là encore, le suivi de la lecture est malaisé en raison de l'effet-liste des nombreuses sous-parties nécessitées par l'étude d'une classe aussi vivante et hétérogène; sans doute fallait-il sauver la vision unifiante de la dominante syntaxique, d'une «règle» générale à appliquer au nom du principe d'un traitement catégoriel. Sans entrer dans le détail de ce chapitre copieux, signalons que la porosité de la catégorie s'accompagne de remarques sur les cas de «prépositions variables», celles issues d'autres catégories comme *excepté* et *vu*, et conduit à ce commentaire (nos italiques): «[les prépositions] sont *normalement* invariables. Celles issues d'un participe passé, ou *étant donné*, se trouvent parfois accordées à l'écrit, *bien que la norme le désapprouve* [...] » (766). Cette énième remarque sur «la norme» nous ramène à la question du public visé: au-delà de la difficulté à cerner les usagers de cette grammaire, il semble bien que la GGF ménage les adeptes d'une langue surveillée... autant que ceux qui prônent la réfection des pronoms personnels (*iel*, 1022). Le chapitre de la préposition consent un encart sur la grammaticalisation où le phénomène est apparenté au figement (779): «Le figement de la forme [*renouer avec* vs **renouer parmi*] peut dans certains cas s'expliquer par le sens. On pourrait dire par exemple qu'*avec* est simplement la seule préposition capable d'exprimer la relation sémantique adéquate pour compléter le prédicat *renouer*. Mais il reste que *renouer* se combine toujours avec la préposition *avec*. Dans une telle situation de cooccurrence systématique, la combinaison peut se grammaticaliser, et la sélection syntaxique vient alors renforcer la sélection sémantique». Suit un commentaire sur *opter en faveur de* et *opter contre* assorti du même jugement d'acceptabilité problématique (?). La question des jugements non unanimes se repose: nous acceptons sans difficulté *opter en faveur de tel candidat*, tout en comprenant que *opter pour* soit probablement plus fréquent. En revanche, *opter contre* est a priori plus «difficile», les deux polarités se contredisant. Quoi qu'il en soit, il aurait été judicieux d'introduire des éléments d'analyse qui prennent

en compte le contexte immédiat dans un énoncé effectif. Auparavant (751), la recatégorisation de *avant* dans *il a appelé avant* en adverbe avait été refusée, au nom de l'analogie avec la complémentation du verbe qui peut être transitif et intransitif sans pour autant changer de catégorie.

Nous l'avons déjà dit, les paragraphes d'explication rédigée nous laissent décidément sur notre faim.

Enfin, pour apprécier la productivité de la préposition, on peut citer, à côté de la circumposition (*à... près*, 778) le schéma syntaxique de «l'interposition» (*pas à pas, dos à dos, coup pour coup, coup sur coup, phrase après phrase, joue contre joue*) signalé par L. Mélis (2003 : 22-23).

L'option théorique générale de la grammaire, dans le cas présent de la préposition, explique probablement que le tour pourtant bien attesté *être sur Marseille* ou *partir sur un [vin] blanc* ou *sur un Mac* (dans le cas d'une transaction commerciale, dans la bouche du caviste ou de l'informaticien) ne soit signalé qu'à la sauvette et «considéré comme un emploi informel» (857). De même, on ne trouve ni le pourtant très usité *je reviens vers vous au sujet du formulaire x*, ni *de par (de par sa formation, il est très musicien)*, non moins fréquent. En l'occurrence nous aurions été intéressées par l'opération sous-jacente susceptible d'éclairer la formation de telles formes et leur vigueur.

Conclusion

La GGF à nos yeux ne répond pas à l'ambition que s'étaient fixée les auteurs : c'est une grammaire finalement centrée sur la norme de l'écrit en dépit des dénégations, sur le modèle phrastique et les catégories traditionnelles. À ces réserves, s'ajoute celle du traitement des exemples : les exemples construits occupent centralement le contenu des chapitres et relèguent dans une sous-partie finale les exemples de variations attestées (le plus souvent en fonction du critère géographique). À quoi bon dans ces conditions mettre en avant l'importance des corpus utilisés (introduction, XXVII-XXVIII)? Ce dernier problème des exemples et des corpus est pour nous capital. Si l'on reprend la distinction rappelée par J. Deulofeu & J.-M. Debaisieux (2012 : 28) entre une «description établie à partir du corpus» et une «description assistée par le corpus», la GGF ne laisse aucun doute sur

l'option retenue : le corpus sert au mieux d'appoint ou de ressource pour valider des emplois « exotiques » relégués en fin de chapitre sous « variations ».

On recommandera finalement aux curieux et amateurs de la langue française de lire les différents chapitres de l'*Histoire de la phrase française*, aux linguistes, spécialistes ou non de la diachronie, de consulter l'ouvrage monumental et lui très novateur qu'est la *Grande Grammaire historique du français*, aux linguistes soucieux de descriptions actualisées et synthétiques de faits de langue identifiés, de fréquenter le site de l'*Encyclopédie Grammaticale du Français*, enfin, aux enseignants de la grammaire du français, de continuer avec profit de confronter les vues de la *Grammaire de la phrase française*, de la *Grammaire méthodique du français*, de la *Grammaire critique du français* et du *Grand Larousse de la langue française*, ainsi que des « grammaires de spécialité », par exemple la *Grammaire de l'intonation* (Morel & Danon-Boileau, 1998), la *Grammaire de la période* (Groupe de Fribourg, 2012) ou la *Petite grammaire du dialogisme* (Bres et al., 2019). La GGF ne remplit pas l'objectif d'être la somme actualisée, exhaustive et homogène des savoirs linguistiques sur le français contemporain.

Danielle COLTIER et Caroline MASSERON
UR 3476 CREM, Université de Lorraine
coltier.danielle77@orange.fr
caroline.masseron6@orange.fr

Bibliographie

- Encyclopédie Grammaticale du Français*, <<http://encyclogram.fr>>.
- BÉGUÉLIN, M.-J. (1998), Le rapport écrit-oral. Tendances dissimulatrices, tendances assimilatrices, *Cahiers de linguistique française* 20, 229-253.
- BERRENDONNER, A. (1983), Organisation d'un système linguistique, in A. Berrendonner, M. Le Guern, & G. Puech, *Principes de grammaire polylectale*. Lyon, PUL, 9-28.
- BERRENDONNER, A. (2021), La notion de phrase, in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, <<http://encyclogram.fr>>.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1990), Grammaire première et grammaire seconde: l'exemple de *en*, *Recherches sur le français parlé* 10, 51-73.

- BLANCHE-BENVENISTE, C. (2010). *Approches de la langue parlée en français*. Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. & JEANJEAN, C. (1987), *Le français parlé. Transcription et édition*. Paris, Didier.
- BRES, J., NOWAKOWSKA, A. & SARALE, J-M. (2019), *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Paris, Classiques Garnier.
- COVENEY, A. (2011, revu 05-2020). L'interrogative directe, in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, <<http://encyclogram.fr>>.
- DEKHISSI, L. & COVENEY, A. (2018), La variation dans l'emploi des interrogatives partielles dans le cinéma de banlieue, in M.-J. Béguélin, A. Coveney & A. Guryev (dir.), *L'interrogative en français*. Berne, Peter Lang.
- DEULOFEU, H.-J., & DEBAISIEUX, J.-M. (2012), Une tâche à accomplir pour la linguistique française du XXI^e siècle : élaborer une grammaire des usages du français, *Langue française* 176, 27-46.
- GREVISSE, M. & GOOSSE, A. (2007¹⁴), *Le Bon Usage: grammaire française*, Bruxelles, De Boeck.
- GROUPE DE FRIBOURG (2012), *Grammaire de la période*, Berne, Peter Lang.
- GUILBERT, L., LAGANE, R. & NIOBEY, G. (dir.) (1976), *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- LE GOFFIC, P. (1994), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- LE GOFFIC, P. (2000), Subordination et connecteurs : quelques propositions à partir de l'*Essai de grammaire de la langue française* de Damourette et Pichon, *Syntaxe et sémantique* 1, 17-37.
- MARCHELLO-NIZIA, C., COMBETTES, B., PREVOST, S. & SCHEER, T. (dir.) (2020), *Grande Grammaire historique du français*, Berlin, De Gruyter Mouton.
- MARTIN, R. (2002), *Comprendre la linguistique*, Paris, PUF.
- MÉLIS, L. (2003), *La préposition en français*. Paris, Ophrys.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2020), *Grammaire du français. Terminologie grammaticale*, Paris, Édscol.
- MOREL, M.-A. & DANON-BOILEAU, L. (1998), *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*, Paris, Ophrys.
- MOURIER, M. (2021), Une grammaire du français contemporain, *En attendant Nadeau* 137, <<https://www.en-attendant-nadeau.fr/2021/10/20/grammaire-francais-contemporain/>>.

- PINCHON, J., & COUTÉ, B. (1981), *Le système verbal du français. Description et applications pédagogiques*, Paris, Nathan.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. & RIOUX, R. (2018⁷), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- SIOUFFI, G. (dir.) (2020), *Histoire de la phrase française, des Serments de Strasbourg aux écritures numériques*, Paris, Imprimerie nationale éditions.
- WILMET, M. (2010⁵), *Grammaire critique du français*, Bruxelles, De Boeck.